



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 27 AVRIL 2023

COMMUNIQUÉ  
DE PRESSE

PARIS

10/03/2023

L'assemblée générale mixte de Bouygues se tiendra

---

le jeudi 27 avril 2023 à 15h30,  
à CHALLENGER - 1 avenue Eugène Freyssinet – GUYANCOURT (YVELINES)

---

Les modalités de tenue et de participation à l'assemblée générale mixte sont mentionnées à la rubrique dédiée sur le site internet de la Société [www.bouygues.com](http://www.bouygues.com) (Investisseurs). Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement cette rubrique.

L'avis de réunion, comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions proposées par le conseil d'administration ainsi que les modalités de participation et de vote à cette assemblée, est publié ce jour au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires).

Cet avis de réunion est également consultable sur le site internet de Bouygues [www.bouygues.com](http://www.bouygues.com) dans la rubrique : [Investisseurs > Investir dans Bouygues > Assemblée générale](#).

Les documents préparatoires à cette assemblée générale mixte seront tenus à la disposition ou communiqués aux actionnaires à compter de ce jour, dans les conditions légales et réglementaires.

Tout actionnaire pourra par ailleurs :

- demander par écrit, dans les conditions et délais précisés à l'article R. 225-88 du Code de commerce, à la société Bouygues – Secrétariat général – 32 avenue Hoche – 75008 Paris, de lui envoyer, à l'adresse indiquée par ses soins, les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce,
- prendre connaissance, au siège social, 32 avenue Hoche – 75008 Paris, des documents et renseignements visés par les articles R. 225-89 et R. 225 - 90 du Code de commerce, et ce, dans les conditions et délais légaux.